

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 6 Février, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 janvier 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUSIN Claude, M. AUDOUIT Gérard, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, Mme BARRE Valérie, M. THOMAS Claude, Mme NAUD Catherine, Mme PROUTEAU Mireille, M.AUDEBEAU Jean-Pierre, Mme MONTAS Fanny, Mme MAUGÂT Sonia, Mme FONTENEAU Nathalie, M GARREAU Vianney, M.BERNIER Denis.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES

M. ANTUNES Jean-François

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Claude THOMAS est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du compte rendu du 9 janvier 2020

Le compte rendu du 9 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce rapport permet de présenter, avant le vote du budget, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les recettes de fonctionnement avec une analyse et notamment la part de l'impôt direct et des dotations dans le budget communal. Il s'agit également d'évaluer le besoin de financement annuel des emprunts et la part disponible au financement de nouveaux projets. Cette présentation globale donne les perspectives budgétaires pour 2020.

3. FONDS DE CONCOURS AGGLO2B

Le conseil municipal décide de solliciter l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour les travaux suivants :

Travaux de voirie (rue des Noisetiers, square de la Vigne, rue des Genêts et square des Roseaux) soit 21625.00 €, représentant 50 % des dépenses engagées.
Travaux d'aménagement des places (place de la Mairie, place Hubert, place St Hilaire) soit 46638.00 € pour un coût estimé de travaux à 216000.00 € HT.

4. BALADE LUDIQUE

Le conseil municipal doit valider le choix des pupitres et déterminer l'emplacement de chaque point pour finaliser la réalisation de cette balade. Le circuit représentera 2.8 km autour du bourg avec 11 étapes, avec chacune un point d'histoire commenté.

5 DIVERS

Des travaux seront réalisés dans le chemin de Fromenteau afin d'effectuer le changement de buses défectueuses soit un coût total de 2816.40 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant les ensembles immobiliers suivants :

- ◆ Le 24 janvier, pour un ensemble immobilier propriété de M. SOULARD Julien et Mme Mme MORILLE Jessica, situé 24 rue de l'Ouche et cadastré section BD 201.
- ◆ Le 25 janvier, pour un terrain propriété de M. PAVIE Pascal et Mme SOURIYA Sabrina, situé Le Bourg et cadastré section AB n° 232.
- ◆ Le 25 janvier, pour un terrain propriété de M. BELLANGER Benoît et Mme CHARGE Anne-Elisabeth, situé Le Bourg et cadastré section AB n° 577.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 5 mars 2020
Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 22 h 30

Le Maire,
Claude POUSIN

